

PRESENTATION GENERALE

La Ville de Malaunay organise un défi collectif qui sera mené par 7 équipes thématiques intitulé « La transition prend ses quartiers ». Mené sur 3 mois, ce concours vise à mettre en mouvement les citoyens volontaires habitant ou travaillant à Malaunay, pour les accompagner, avec des défis et des récompenses, dans la réduction de leur empreinte écologique et le changement de leur comportement. Le projet expérimentera une approche nouvelle mettant l'habitant au cœur des initiatives de transition territoriale, pour partager des bénéfices au quotidien et générer un changement puissant à l'échelle de notre Ville.

Article 1 : ORGANISATEUR

La Ville de Malaunay, dénommée ORGANISATEUR, représentée par son Maire Guillaume COUTEY, organise, dans le cadre de sa démarche globale de conduite de changement vers la transition énergétique et sociétale, un défi collectif à l'échelle de la commune qui vise d'une part à sensibiliser les habitants aux enjeux de développement durable déclinés en plusieurs thématiques et à promouvoir l'implication citoyenne, comme entrée innovante pour mener une conduite de changement sur le territoire avec une volonté de changement d'échelle.

Financé par la l'ORGANISATEUR, l'ADEME et la Région Normandie, le projet vise à prendre une orientation innovante en partant du terrain citoyen pour infuser des pratiques entre pairs

Article 2 : DUREE

Le défi par équipe intitulé « La transition prend ses quartiers » se tiendra sur 3 mois, de décembre 2018 à février 2019.

Il sera annoncé dès le 8 septembre 2018, pour permettre de postuler au défi jusqu'au 12 novembre 2018 inclus.

A l'issue du défi une soirée de clôture sera organisée en avril 2018.

Article 3 : ANNONCE DU DEFI

Le défi « La transition prend ses quartiers » sera lancé par la Ville de Malaunay à la rentrée de septembre 2018, via les outils de communication municipaux (bulletin municipal « Malaunay ensemble » n°70, site internet, page facebook « Malaunay Manifestations », panneau municipal lumineux route de Dieppe, flyers, affiches, annonces medias) et lors du Forum des associations organisé au Centre Boris Vian le samedi 8 septembre.

Article 4 : PARTICIPATION AU DEFI

La participation au défi « La transition prend ses quartiers » est obligatoirement collective.

Elle est ouverte à toute association ou tout collectif (famille, groupe d'amis, voisins, amis...) résidant légalement ou travaillant à Malaunay.

Le responsable d'équipe, personne morale ou personne physique majeure pénalement responsable, regroupera :

- Soit une copie de la pièce d'identité pour chaque membre de son équipe vivant à Malaunay ;
- Soit une copie de la pièce d'identité et une attestation signée de l'employeur faisant apparaître l'adresse du siège social, pour chaque membre de son équipe travaillant à Malaunay.

Sont exclus les agents municipaux et leur famille directe vivant sous le même toit, ainsi que les salariés des partenaires financeurs du projet.

La participation à l'opération « La transition prend ses quartiers » implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants et son application par L'ORGANISATEUR.

Article 5 : MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer, les candidats remplissant les conditions requises pourront retirer un dossier en mairie ou l'imprimer à partir du site internet, et le retourner complet avant le 12 novembre 2018 à 17h30, selon leur choix :

- En mairie à l'accueil ou dans la boîte aux lettres
- Par mail à l'attention de : **mairie@malaunay.fr**
- Par courrier à l'attention de : **Guillaume COUTEY**
Défi « La transition prend ses quartiers »
Mairie de Malaunay
Place de la laïcité
76770 Malaunay

Ce dossier est constitué de :

- A garder : un **flyer** de présentation du projet
- A garder : Le **règlement** du challenge
- A remettre pour candidater : le **dossier de candidature équipe** où seront notamment précisés les choix de thématiques sur lesquelles l'équipe postule (3 thèmes à choisir parmi les 7 proposés) ;
- A remettre pour candidater : une **lettre d'envie**, précisant sur papier libre ce qui a motivé l'équipe à candidater au projet (curiosité, économies financières, intérêt pour le développement durable, envie de faire quelque chose pour son avenir, ses enfants...).
- A remettre pour candidater : Une **autorisation de droit à l'image** couvrant l'ensemble des droits tout au long du challenge. Elle doit obligatoirement être signée de tous les membres de l'équipe pour valider la candidature. Pour les membres mineurs, le responsable légal de l'enfant fournira une autorisation de droit à l'image spécifique aux mineurs (fournie dans le dossier).

Article 6 : ACTEURS IMPLIQUES DANS LE DEFI « LA TRANSITION PREND SES QUARTIERS »

Le projet est articulé autour d'une diversité d'entités et d'acteurs qui interviendront aux différents stades du projet, de sa conception à son évaluation :

- Les **7 Equipes sélectionnées**, au cœur du projet ;
- La « **communauté des Curieux** », issue des candidatures non retenues par le jury ;
- Le **Parrain**, Valère Correard, journaliste et chroniqueur à France Inter, auteur de l'ouvrage « Changer d'ère, l'air de rien - le guide pratique pour réussir sa transition » ;
- Un **duo de Coachs** composé d'un coach interne à la collectivité et d'un expert externe ;
- Un **Jury** composé des coachs, des élus, partenaires financiers ;
- Un **Coordinateur** chargé d'accompagner l'ensemble du projet ;
- Des **Mécènes et Partenaires** proposant des objets, des visites, des expériences diverses selon chaque thématique ; WWF France sera notamment impliqué dans le projet via son application mobile WAG ;
- Les **Financeurs** : la Ville de Malaunay, l'ADEME Normandie, la Région Normandie ;
- Un **Comité de suivi** composé des financeurs et représentants de toutes les entités ;
- Un groupe d'observateurs potentiels (étudiants et chercheurs) pour aider à mesurer l'impact et évaluer la démarche ;
- Un **Scénariste et un Illustrateur** chargé de faire le récit de l'aventure en bande-dessinée éditée et diffusée à l'ensemble des habitants de Malaunay à l'issue du projet.

Article 7 : DEROULEMENT DU DEFI

Le défi « La transition prend ses quartiers » se déroulera en 6 grands temps :

- Le lancement du **casting** à partir du 8 septembre 2018, jusqu'au 12 novembre 2018 ;
- La **soirée de lancement**, en décembre, où les équipes sélectionnées seront annoncées. Les candidats seront tous associés au projet, les équipes non sélectionnées étant invitées à rejoindre la « communauté des Curieux », qui aura un rôle d'observation tout au long du projet ;
- Le **mois 1** donnera lieu à 3 défis répondant au besoin de connaissance et de montée en compétences des équipes pour se préparer aux challenges suivants ;
- Le **mois 2** donnera lieu à 2 défis répondant à l'objectif de faire progresser les équipes dans leurs comportements, leurs usages, leur implication citoyenne ;
- Le **mois 3** donnera lieu à 1 défi répondant au besoin d'ouvrir le projet sur leur quartier en impliquant d'autres habitants, prémices au changement d'échelle locale et à la mise en œuvre avec la commune d'un appel à projet d'initiative collective ;
- La **soirée prestige de clôture** regroupera tous les acteurs du projet : équipes, curieux, coaches, jury, parrain, comité technique, financeurs, experts accompagnateurs, illustrateurs, mécènes, coordinateur.

Article 8 : DEFINITION ET VALEUR DES DOTATIONS ET AVANTAGES

Les dotations et avantages prendront la forme de dons d'objets, chèques-cadeaux ou d'accès à des expériences diverses tout au long du projet tels que :

- Cadeaux, chèque-cadeaux et promotions liés aux différents domaines investis par les équipes, utilisables auprès des enseignes et partenaires du projet ;
- Ouvrages de référence (livres, film, bande-dessinée) selon les thématiques investies ;
- Accès gratuit et participation à des rencontres ou expérimentations inédites sur le territoire ;
- Edition d'une bande-dessinée racontant la démarche en temps réel, dont les participants deviendront les héros, et d'un jeu de 7 familles édités par la Ville et diffusée à l'ensemble des habitants.

Il est précisé que l'ORGANISATEUR ne fournira aucune prestation hors les dotations et avantages consistant uniquement en la remise des objets et la participation gratuite aux rencontres et expériences proposées à chaque étape.

Les frais de transport pour se rendre aux lieux de rencontre restent à la charge exclusive des participants.

Article 9 : DROIT A L'IMAGE

Du fait de sa participation, le gagnant autorise l'ORGANISATEUR à utiliser ses nom, prénom, coordonnées et son image dans le cadre du défi mené en 2018, tout comme dans le cadre des outils qui pourront être édités lors de sa pérennisation en plateforme citoyenne, dans toute manifestation promotionnelle ou commerciale sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que les dotations citées à l'article 8.

Article 10 : MODIFICATION DES DATES DU JEU ET ELARGISSEMENT DU NOMBRE DE DOTATIONS

L'ORGANISATEUR ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, pour cause de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, il était amené à annuler le présent jeu, à le réduire, à le prolonger, à le reporter ou à en modifier les conditions. Aucune indemnité ne serait alors exigible par les participants.

Article 11 : REGIME DE RESPONSABILITE

L'organisateur est couvert pour tous les dommages et risques inhérents à ses activités d'intérêt général. Ces risques s'appliquent au présent projet, dans le cadre de tous les événements et rencontres qu'il organise à cet effet (ateliers, séances de coaching, soirées festives, défis, etc).

La responsabilité ne saurait être recherchée de quelque manière, de la part de la commune et de la part de différents intervenants tout au long du projet (coach, mécènes, intervenants thématiques...).

Les décisions et actions entreprises par les participants n'engagent qu'eux-mêmes au regard du défi auquel ils participent.

Article 12 : INTERPRETATION DU REGLEMENT

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement. L'ORGANISATEUR ne sera tenu de répondre à aucune question concernant les modalités pratiques du jeu pendant toute sa durée. L'ORGANISATEUR tranchera souverainement toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question qui viendrait se poser, non réglée par celui-ci. Ces décisions seront sans appel.

Article 13 : DIVERS

Le présent règlement sera adressé gratuitement par courrier à toute personne qui en ferait la demande auprès de l'ORGANISATEUR.

ANNEXES

Fiche de présentation recto-verso

Fiche d'inscription

Autorisation de droit à l'image